

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le





REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022_11_29_12

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet 73330 BELMONT-TRAMONET DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 35 Quorum: 18

Présents: 25

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents: 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32 <u>Résultat du vote</u> : Abstention : 01

Suffrages exprimés: 31

Pour: 31 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 16

Secrétaire de séance : Georges CAGNIN

Date de la convocation:

25/11/2022

25 présents : Avressieux : REGALLET Paul, WALLE Olivier. Belmont-Tramonet: **BOURBON** Marie-Christine. Champagneux: CAGNIN Georges. Domessin: ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. La Bridoire: VITTOZ Philippe. Pont de Beauvoisin: FERRARI Myriam, YACONO Céline, BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. Rochefort: ARGOUD Yves. Saint Béron: VERRIER Muriel, LARDE Alain, Saint Genix les COUDURIER Villages: BARBIN Régine. MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. Sainte Marie d'Alvey : / . Verel-de-Montbel : CEVOZ-MAMI Christian.

<u>07 Pouvoirs</u>: VERGUET Nicolas à BOURBON Marie-Christine, SAUNIER Elise à CAGNIN Georges, MADELON Caroline à ANDRE Valérie, BERTHIER Yves à CEVOZ-MAMI Christian, JOURDAN Véronique à VITTOZ Philippe, PEYSSONNERIE Daniel à BERTHOLLIER Christian et PERROT Alain à LARDE Alain.

03 Absents: BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PERSON Philippe.

OBJET: AVANCE DE TRESORERIE AU CIAS

MONSIEUR LE PRESIDENT,

INDIQUE que le CIAS Val Guiers fait actuellement face à des difficultés en termes de trésorerie.

INDIQUE que le besoin de financement pour les mois de novembre et de décembre est estimé par les services du CIAS à 400 000 euros environ.

PROPOSE d'effectuer une avance de trésorerie de la communauté de communes Val Guiers vers le CIAS Val Guiers.

PRECISE que cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire. L'avance consentie est remboursable à tout moment mais devra être remboursée en totalité avant le 31/12/2023.

PROPOSE que le montant de l'avance soit de 450 000€ maximum et précise que les avances de trésorerie pourront être versées en une ou plusieurs fois en fonction des besoins.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le



Par 31 voix pour; 00 voix contre; 01 abstention (Nadège MESTRALLET),

➤ APPROUVE en fonction des besoins le versement d'une avance de trésorerie d'un montant total maximum de 450 000€ au CIAS Val Guiers;

➤DIT que cette avance est remboursable au plus tard le 31/12/2023;

➤ PRECISE que l'avance pourra être débloquée en plusieurs versements en fonction des besoins en trésorerie du CIAS, dans la limite du montant total maximum ;

➤MANDATE et AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et pour signer toutes pièces à ce dossier.

Le Président,

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- -Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 02/12/2022, LE PRESIDENT, Paul REGALLET

Conmunité de communes